

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<i>L'an deux mille dix-huit, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>
Date de convocation : 22/03/2018	Présents : Mmes COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-LANGEVIN-ROGUET-TOURET-MM. CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GAUVIN-HUBERT Formant la majorité des membres en exercice
Date d'affichage : 06/04/2018	Absents excusés : Mme CHA, pouvoir à Mme FLEURY M. GEAY, pouvoir à M. CONZETT Secrétaire de séance : Mme LAMBERT

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2018.

<b>N° 2018-03-01</b> <b>ELECTION D'UN ADJOINT suite à la démission de M. HUBERT de sa fonction d'adjoint</b>	<p>Monsieur le Maire informe les Conseillers que la démission de la fonction de 3<sup>ème</sup> adjoint de M. Jean-François HUBERT a été acceptée par le Sous-Préfet de Loches par courrier en date du 12 mars 2018.</p> <p>Le Conseil Municipal a deux solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réduire le nombre de postes d'adjoints à 3, la 4<sup>ème</sup> adjointe devenant 3<sup>ème</sup> adjointe,</li><li>- maintenir le nombre de postes à 4 avec élection d'un adjoint qui pourra occuper le poste devenu vacant en application du dernier alinéa de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.</li></ul> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p><b>DÉCIDE</b> de procéder à l'élection d'un adjoint qui occupera le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint.</p> <p>Se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : M. David FORREZ</p> <p>Il est procédé au vote :</p> <p>Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8</p> <p>Au premier tour de scrutin, M. David FORREZ obtient 14 suffrages. Il est proclamé adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint.</p> <p>M. Forrez aura délégation dans les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- communication, animation, culture, vie associative.</li></ul> <p>Pour cette délégation de fonctions accordée qui comprend également délégation de signature pour toutes les pièces s'y rapportant, il percevra à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 l'indemnité de fonctions au taux de 12,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.</p>
---	--

N° 2018-03-02

**APPROBATION DU  
COMPTE DE  
GESTION 2017  
du budget général**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2017 du budget général produit par le Trésorier Principal :

Résultats de l'exercice 2017 :

**Section FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 550 383,27 €

Recettes : 638 048,80 € soit un excédent de 87 665,53 €

**Section INVESTISSEMENT**

Dépenses : 156 299,83 €

Recettes : 154 272,08 € soit un déficit de 2 027,75 €

Le résultat de clôture est le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de **247 665,53 €** (87 665,63 € + 160 000 € excédent 2016 reporté)

- Section d'investissement : excédent de **88 398,23 €** (90 425,98 € excédent investissement 2016 – 2 027,75 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que les opérations sont normales et régulières,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier Principal pour le budget général.

N° 2018-03-03

**VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2017  
DU BUDGET  
GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 :

**Section FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 550 383,27 €

Recettes : 798 048,80 € dont 160 000,00 € d'excédent 2016 reporté

**Excédent : 247 665,53 €**

**Section INVESTISSEMENT**

Dépenses : 156 299,83 € Restes à réaliser : 56 901,58 €

Recettes : 244 698,06 € Restes à réaliser : 4 583,51 €

(dont 45 553,48 € d'excédent de fonctionnement 2016 affecté et 90 425,98 € d'excédent 2016 reporté)

**Excédent : 88 398,23 €**

Les Conseillers sont invités par M. Michel DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, à se prononcer sur l'exécution du budget 2017 pendant que Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour,

**APPROUVE** le compte administratif 2017.

N° 2018-03-04

**AFFECTATION DU  
RÉSULTAT 2017 AU  
BUDGET 2018**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 constatant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de **247 665,53 €**
- Section d'investissement : excédent de **88 398,23 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2017 comme suit :

- Affectation à l'article 1068 de la section investissement 2018 de la somme de 127 665,53 € pour financer les restes à réaliser de l'exercice 2017 et les prévisions de l'exercice 2018,
- Le solde d'un montant de 120 000 € sera repris en section de fonctionnement du budget 2018 à l'article 002 – excédent antérieur reporté.

N° 2018-03-05

**VOTE DES TAUX DES  
TAXES HABITATION,  
FONCIER et FONCIER  
NON BÂTI**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le projet de budget 2018 a été établi sans augmentation des taux. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation a été augmenté en 2005 (de 14,00 à 15,00 %).

La Direction Départementale des Finances Publiques a fourni l'état 1259 COM (1) qui indique les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 et le montant du produit à taux constants.

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 196 000	15,00	179 400
Taxe foncière	671 000	16,50	110 715
Taxe foncier non bâti	59 600	54,25	32 333

soit un montant total de 322 448 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux votés en 2005 et de les maintenir à :

- Taxe d'habitation 15,00 %
- Taxe foncier bâti 16,50 %
- Taxe foncier non bâti 54,25 %

**FIXE** le montant du produit fiscal attendu à 322 448 €.

N° 2018-03-06

**VOTE DES  
SUBVENTIONS  
2018 AUX  
ASSOCIATIONS**

Chaque association a déposé une demande de subvention qui a été étudiée par les membres de la commission Finances et du comité consultatif.

Monsieur le Maire propose de verser comme l'année dernière à chaque association la somme de 160 € en fonction des demandes et des activités pratiquées avec un plafond de 4 activités. La commission Finances étudiera dans l'année un autre mode d'aide financière aux associations et l'établissement d'une convention avec l'association du foyer rural pour le repas des Aînés.

Ce document précisera les engagements des deux parties et les modalités de remboursement des frais supportés par l'association pour le repas. Ils seront imputés à l'article 62878 – remboursement de frais à d'autres organismes. Une avance sera versée en avril et le solde en septembre à réception des factures.

La demande de subvention de la coopérative scolaire pour la classe Cirque est de 1 936 € (88 élèves x 22 €). Compte tenu des frais annexes à la charge de la commune (location compteur forain et branchement, consommation électricité, fourniture fuel pour chauffage du chapiteau ...), Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € ne répondant pas au calcul habituel.

Amicale des Parents d'Elèves	160 €
Coopérative scolaire (pour la classe de découverte non transplantée Cirque)	1 500 €
Association du Foyer Rural – 4 Activités	640 €
50 <sup>ème</sup> anniversaire section Théâtre	200 €
Association Un Temps Cité	160 €
Association les Amis du Plessis	160 €
Association des Amis de l'Inde et du Monde	Uniquement demande prêt de salle pour le repas indien
Association l'Art de Vivre	160 €
Comité des Fêtes – feu d'artifice	2 500 €
Activités	160 €
Remboursement percolateur volé	190 €
Association des Artilleurs Audoniens	Pas de demande déposée
Association Audosique	Pas de demande déposée
Association Sportezen (fitness + tennis de table)	320 €
Association les Scrapouillettes	160 €
Association Bul'de Mômes (ping-pong)	Pas de demande déposée
<b>TOTAL</b>	<b>6 310 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions de M. HUBERT (au sujet de la classe de découverte « Cirque », il estime le dossier budgétairement mal appréhendé et le coût trop élevé par rapport à l'intervention), Mme TOURET, MM. DENIAU et DESVAUX (ils sont membres d'une des associations bénéficiaires de subvention).

**DECIDE** d'allouer aux associations listées ci-dessus les subventions proposées.

Le montant total du crédit à inscrire au budget 2018 s'élève à 6 310 €.

N° 2018-03-07

**VOTE DU  
BUDGET  
2018**

Pour le premier budget appelé à être voté par l'équipe nouvellement élue, Monsieur le Maire présente le cadre général qui définit le budget communal. C'est un acte fondamental de la gestion municipale, tant acte de prévision car il détermine le programme financier de l'exercice qui s'ouvre qu'acte d'autorisation qui permet au maire d'engager les dépenses votées par l'organe délibérant.

L'approbation des comptes de gestion et administratif 2017 valent arrêté des comptes alors que le budget primitif 2018 fixe les objectifs et les priorités et rend compte des prévisions de recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice nouveau.

Le budget 2018 est qualifié "de transition" pour un exercice de pause dans l'investissement et de "réflexion" pour des projets structurants en 2019 et 2020. La nouvelle équipe hérite d'une situation budgétaire très saine, dégageant des capacités d'autofinancement réelles qui seront exploitées prioritairement pour les restes à réaliser, les projets de rénovation du bâtiment de la boulangerie et du mur de la rue de l'Aître Vert, ainsi que le remplacement de matériels. Les dépenses de fonctionnement restent contenues pour un budget équilibré amené à augmenter le potentiel d'investissement sur les exercices suivants.

Le travail de préparation du budget 2018, engagé en commission Finances, a fait l'objet d'une synthèse en commission générale pour un débat d'orientation serein, transparent, en toute connaissance de la situation et des possibilités financières de la commune. Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 transmis à chaque conseiller préalablement à la réunion de ce soir.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>735 545,72</b>
- chapitre 011 – charges à caractère général	176 012,00
- chapitre 012 – charges de personnel	275 000,00
- chapitre 022 – dépenses imprévues	15 000,00
- chapitre 023 – virement en section investissement	128 668,00
- chapitre 65 – autres charges	75 380,00
- chapitre 66 – charges financières	5 031,00
- chapitre 67 – charges exceptionnelles	700,00
- chapitre 68 – dotations aux amortissements	1 768,72
- chapitre 014 – attribution de compensation	57 986,00

<b>RECETTES</b>	<b>735 545,72</b>
- chapitre 013 – atténuations de charges	8 653,72
- chapitre 70 – produits des services	37 090,00
- chapitre 73 – impôts et taxes	359 627,00
- chapitre 74 – dotations et subventions	199 849,00
- chapitre 75 – autres produits	10 000,00
- chapitre 76 – produits financiers	326,00
- chapitre 77 – produits exceptionnels	
- chapitre 002 – excédent antérieur reporté	120 000,00

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>382 183,48</b>
<b>Opération n° 10 – Matériel ou mobilier pour école</b>	<b>1 200,00</b>
- vidéoprojecteur et ordinateur portable (équipement d'1 classe)	1 200,00

<b>Opération n° 12 – Equipement et/ou travaux voirie</b>	<b>80 775,00</b>
- matériel défense incendie – remplacement 2 bornes	3 000,00
- réserve souple à incendie	12 000,00
- armoires éclairage public – mise aux normes	<b>RAR</b> 4 068,00
- enfouissement réseau téléphone rue de la Fontenelle	<b>RAR</b> 35 299,00
- remplacement luminaires rues de la Bourdonnerie-de la Clarcière-des Souchardières	<b>RAR</b> 10 776,00
- Installation de 2 radars pédagogiques	5 000,00
- réfection chemins ruraux	5 000,00
- garde-fou pont du Mail	2 632,00
- plateforme pour containers regroupement rue de Jupault	3 000,00
<b>Opération n° 13 - Aménagement locaux scolaires</b>	<b>1 500,00</b>
- Gardes corps fenêtres école	1 500,00
<b>Opération n° 14 – Grosses réparations bâtiments</b>	<b>223 325,48</b>
- Réfection enduit lavoirs bourg et Pont-Chalet	6 000,00
- réfection mur rue de l'Aître Vert	45 000,00
- rampes escaliers accès ancien presbytère	3 000,00
- travaux cimetière (allées, rampe)	10 000,00
- mise en valeur du chêne	1 500,00
- réfection toiture boulangerie et isolation	40 000,00
- Réhabilitation bâtiments	117 825,48
<b>Opération n° 15 – Acquisition de matériel</b>	<b>13 657,00</b>
- droit utilisation des logiciels Ségilog	2 657,00
- mobilier de bureau	1 000,00
- matériel de voirie-outillage	10 000,00
<b>Opération n° 17 – Acquisitions foncières</b>	<b>3 000,00</b>
- terrains pour création de bâches à eau	3 000,00
<b>Opérations financières</b>	<b>58 726,00</b>
- dépenses imprévues	15 320,00
- remboursement capital des emprunts	40 356,00
- Reversement subventions ANC	<b>RAR</b> 3 050,00
<b>RECETTES</b>	<b>382 183,48</b>
- excédent de fonctionnement 2017 affecté	127 665,53
- excédent d'investissement 2017 reporté	88 398,23
- FCTVA	8 347,00
- taxe d'aménagement	3 000,00
- virement de la section de fonctionnement	128 668,00
- amortissements	1 768,72
- reversement capital emprunt tabac-presse par CCVA	2 102,00
- produit des cessions (parcelles)	663,00
- Subvention VTH marches accès ancien presbytère	3 500,00
- Solde subvention DETR sanitaires école	6 016,00
- Subventions du SIEIL	dont 4 583 <b>RAR</b> 12 055,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE POUR** le budget 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire.  
Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.

## QUESTIONS DIVERSES

Jugement de la Cour d'Appel de Nantes pour affaire FRANCHET : ce dernier jugement est moins favorable à la commune que celui rendu par le Tribunal administratif. Le titre émis pour un montant de 8 695 € devra être annulé. Seulement 7 jours de retard ont été retenus au lieu des 32 jours calculés initialement. Les pénalités s'élèvent à 1 820 € auxquelles s'ajoutent les 1 000 € que doit verser la société Franchet à la commune selon le jugement du Tribunal administratif du 05 juillet 2016.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 24 avril 2018 à 20h30.

Présentation au conseil municipal du bilan de Val d'Amboise à mi-mandat par le Président : mardi 29 mai 2018 à 20h30.

Commission Bâtiments-Voirie : mercredi 18 avril à 18h30.

Transport scolaire : lors de la dernière réunion du syndicat, il a été souligné que la signalisation horizontale pour l'arrêt des bus de transport scolaire manquait à deux arrêts : rue de la Fontenelle et à Pont-Chalet. Le marquage est à la charge de la commune. Un devis sera demandé à une entreprise.

Implantation d'une antenne Orange sur la commune : Orange avait le projet d'installer une nouvelle antenne dans le secteur des Souchardières. Suite à l'entrevue de Monsieur le Maire et de M. Dominique GEAY avec la société SPIE agissant pour le compte d'Orange, l'emplacement des Souchardières a été abandonné. La demande faite lors de l'entretien était de mutualiser l'antenne Bouygues existante au Plessis, actuellement partagée avec Free. Orange n'accepte pas cette proposition et souhaite installer sur la parcelle ZS n° 50, propriété de la SCI Centre équestre du Plessis, une antenne sur un pylône de 36 m situé à environ 30 m de l'antenne actuelle. Une demande d'autorisation d'occupation des sols doit être déposée par Orange. M. Desvaux signale qu'il a déposé un recours européen contre cette implantation. Il fait part de son inquiétude devant la multiplication des antennes à proximité de son habitation.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Philippe DENIAU

